

> Céréales / Oléagineux / Protéagineux

> octobre 2016

# Données et bilans

## Variétés et rendements biologiques Récolte 2015



## VARIÉTÉS ET RENDEMENTS DES CÉRÉALES BIOLOGIQUES - RÉCOLTE 2015

Une enquête postale sur la répartition variétale et les rendements des céréales et oléo-protéagineux biologiques a été menée au cours du mois de décembre 2015. Le choix des variétés de blé en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. En maïs, les principaux critères de choix des variétés restent le rendement et la disponibilité des semences. Les orges de printemps 2 rangs restent stables et sont toujours dominantes. Pour le triticale, le principal critère de choix d'une variété par les agriculteurs enquêtés est le rendement.

Selon les résultats obtenus, les rendements sont en progression pour le blé tendre, l'orge et le triticale par rapport à la précédente récolte et sont en retrait pour le maïs.

L'enquête a été menée au cours du mois de décembre 2015. La base PAC 2015 n'étant alors pas encore disponible, l'enquête a été lancée auprès des 7 049 producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2014 (ayant demandé un soutien en faveur des surfaces certifiées ou en conversion bio). Le nombre de réponses utiles est de 1 299 (18,4 %).

Cette base de sondage permet d'appréhender l'ensemble des exploitations de grandes cultures converties à l'agriculture biologique.

Les déclarations PAC ont été modifiées en 2015. Auparavant, les surfaces des mélanges de cultures sur une même parcelle étaient déclarées sur la culture prépondérante (c'est-à-dire celle qui représente plus de 50% dans le mélange). En 2015, il a été introduit des postes mélanges distincts.

Ainsi, auparavant, pour chaque espèce, les mélanges déclarés dans l'enquête où celle-ci était prépondérante étaient pris en compte pour l'extrapolation, comme dans les surfaces PAC. Par contre, en 2015, les mélanges sont exclus. La comparaison interannuelle est donc difficile.

## RENDEMENTS

L'évaluation des rendements est issue de l'enquête auprès des agriculteurs et non d'essais variétaux normalisés. Cette approche permet de dégager une tendance. Les variations observées s'expliquent largement par les différences de pratiques culturales et par les interactions « variétés-milieu-année ». L'effet de ces facteurs est plus prononcé en bio qu'en conventionnel.

Les rendements nationaux ont été calculés en extrapolant les rendements de l'enquête en fonction de la surface de l'espèce dans la région, à partir du fichier des demandeurs d'aide PAC 2015 pratiquant l'agriculture biologique, en tenant compte de la classe de taille et du type de culture des exploitations (grandes cultures, polyculture élevage ou élevage).

### Rendements moyen (en q/ha)

q/ha	2013		2014		2015	
	avec mélanges		hors mélanges		hors mélanges	
Blé tendre	28	25	25	25	29	29
Maïs	49	66	66	66	57	57
Orge	28	23	23	23	31	31
Triticale	28	21	21	21	31	31
Féverole	28	18	18	18	19	19
Pois	21	15	15	15	21	21
Tournesol	15	19	19	19	17	17
Soja	16	25	25	25	20	20

Sources : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

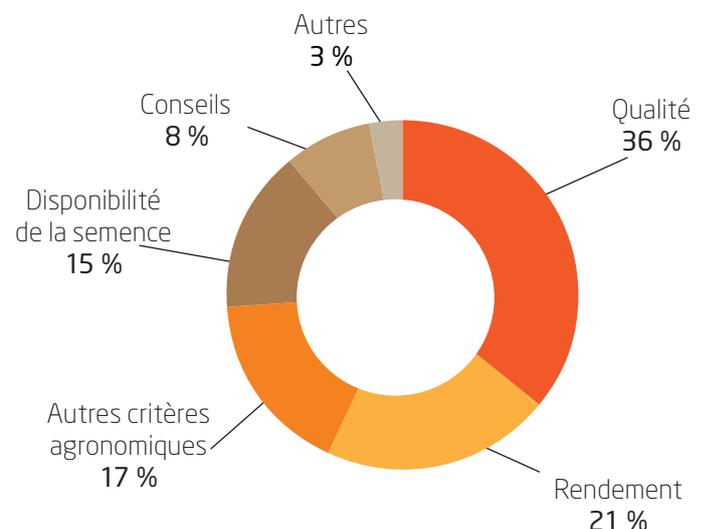
## VARIÉTÉS : CÉRÉALES BIOLOGIQUES

### Blé tendre biologique

#### Choix des variétés : critère qualité toujours en tête

En agriculture biologique, le principal critère de choix cité par les exploitants ayant répondu à l'enquête reste, pour le blé, la qualité pour 36 % d'entre eux (contre 35 % en 2014). En ef-

#### Critères de choix des variétés en blé tendre <sup>(1)</sup>



Source : FranceAgriMer - ECS Bio 2015

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

fet, le principal débouché du blé tendre est la meunerie ce qui nécessite des variétés de qualité boulangère, avec notamment des taux de protéines élevés.

Le critère sur le rendement vient en deuxième position (21 % des critères cités en 2015 contre 22 % en 2014) qui associe les notions de potentiel et de productivité et ensuite les critères agronomiques (17 % des critères cités contre 15 % en 2014). Ceux-ci associent la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus).

La disponibilité des semences (15 % des critères cités) reste un critère de choix par défaut. Les conseils (8 % des critères cités) émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques ou du voisinage. Le poste « autres » (3 % des critères cités) regroupe essentiellement des critères économiques tels que le prix de la semence.

### Variétés de blé tendre bio - Récolte 2015

Variétés	Classe technologique ARVALIS (*)	Avis meunerie (**)	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Renan	BAF	BPMF bio	1989	15 %	15 %
Pirénéo	BAF	VRM bio	2004	8 %	23 %
Togano	BAF	VRM bio	2004	6 %	28 %
Nogal	BPS	VRM bio	2006	4 %	33 %
Arezzo	BPS	VRM bio	2007	4 %	37 %
Sikerizzo	BPS	VRM bio	2012	3 %	40 %
Soleilho	BPS	BPMF	2008	3 %	44 %
Rubisko	BP	BPMF	2012	3 %	47 %
Attlass	BP	BPMF	2004	3 %	49 %
Saturnus	BP	VRM bio	2001	3 %	52 %
<b>Autres variétés</b>				<b>48 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

(\*) Avis meunerie

- VRM bio : variété recommandée pour l'agriculture biologiques

- BPMF bio : blé convenant à l'agriculture biologique. Ces variétés, en cumul, ne doivent pas dépasser 15 % dans les mélanges BPMF panifiables

Sept variétés parmi les dix premières utilisées sont spécifiques à l'agriculture biologique.

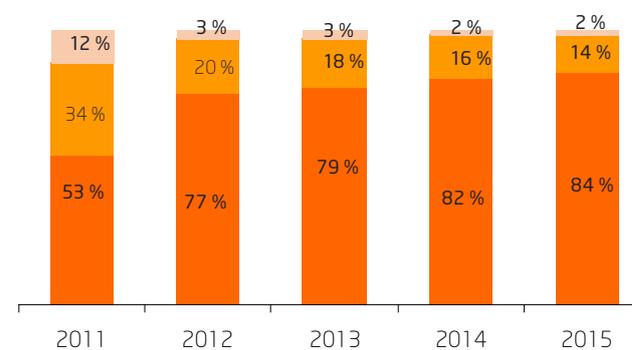
Il est à noter que, dans ce classement, la diversité dans les choix des agriculteurs est toujours présente. Les dix variétés les plus semées couvrent plus de 50 % des surfaces en 2015.

### Dominance des blés panifiables

L'essentiel des surfaces en blés biologiques est destiné à la panification, avec 98 % des emblavements en blé panifiable.

### Classification des blés tendres biologiques

(En pourcentage des surfaces nationales)



Autres : variétés non inscrites au catalogue français

BP : blés panifiables

BAF+BPS : blés améliorants ou de force + blés panifiables supérieurs

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

A l'échelon national, les blés améliorants ou de force (BAF) ainsi que les blés panifiables supérieurs (BPS) couvrent 84 % de la sole de blé biologique (82 % en 2014), soit une progression de 2 points (+ 1 point pour les BAF et + 1 point pour les BPS), tandis que la part des blés panifiables (BP) décroît avec 14 % en 2015.

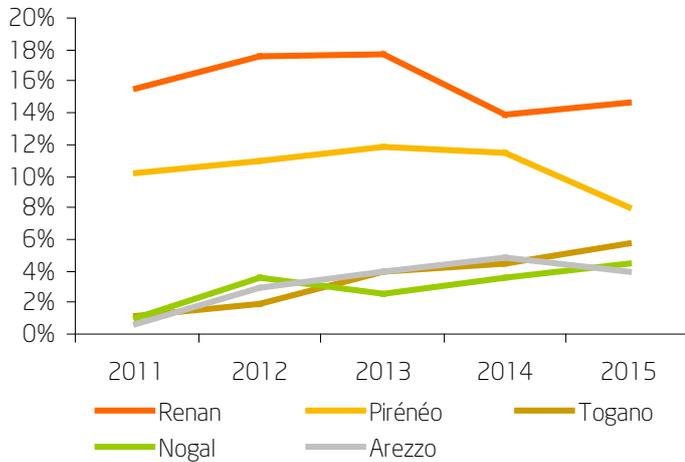
Les blés améliorants ou de force occupent six des dix premières places du classement des variétés les plus utilisées en agriculture biologique.

Les dix premières variétés du classement sont recommandées par la meunerie française pour la panification et l'amélioration des farines.

### Renan toujours plébiscité

En blé biologique, les exploitants privilégient toujours Renan qui reste la référence. Cette variété, disponible depuis 1989, est bien adaptée à ce type d'agriculture. Renan est également très appréciée des meuniers et lors de cette récolte encore, elle demeure la variété la plus utilisée. Son utilisation en 2015 est stable par rapport à la récolte précédente. Elle se situe désormais à 15 % de la sole nationale devant Pirénéo, qui est en recul par rapport à 2014. Viennent ensuite Togano (+2 points) et Nogal qui arrive à la quatrième place du classement (stable par rapport à 2014).

### Évolution des cinq premières variétés de blé tendre biologique (en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer - ECS Bio 2015

- **Renan** est, tout d'abord, une variété choisie par les agriculteurs interrogés pour ses critères de qualité (42 % des critères cités en 2015 contre 43 % en 2014, puis pour son rendement (19 % contre 17 % des critères cités en 2014) et pour ses caractéristiques agronomiques (13 % contre 16 % lors de la récolte 2014). Cette variété d'hiver est tolérante aux maladies et possède une teneur en protéines élevée : elle apporte un bon compromis qualité/productivité. Elle est également résistante au froid.
- **Pirénéo** est sélectionnée pour ses critères de qualité (42 % des critères cités), son rendement (16 % des critères cités contre 19 % pour 2014) et ses caractéristiques agronomiques (14 %). Elle présente une bonne teneur en protéines et de bonnes aptitudes à la panification.
- **Togano**, variété de blé tendre d'hiver, est faiblement sensible aux maladies. Comme Renan, elle allie rendement et protéines. Elle est principalement sélectionnée pour ses critères qualité (44 % critères cités), son rendement (17 %) puis pour ses caractéristiques agronomiques (16%).

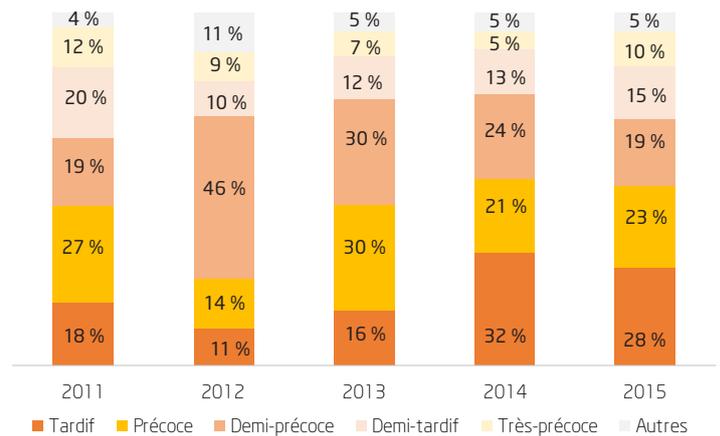
## MAÏS BIOLOGIQUE

En maïs biologique, l'utilisation des variétés tardives par les exploitants ayant répondu à notre enquête est en recul en 2015 et couvre 28 % de la sole nationale contre 32 % en 2014. Elles représentent 42 % des surfaces de maïs biologique en Nouvelle Aquitaine et 26 % en Pays-de-la-Loire.

Les variétés précoces qui prédominaient en 2013 couvrent désormais 23 % des surfaces nationales semées en 2015 contre 30 % en 2013. Elles sont présentes en Pays-de-la-Loire (46 % des surfaces régionales) et en Auvergne-Rhône-Alpes (22 %). Par rapport à la précédente récolte, les variétés demi-précoces accusent une chute de 5 points et couvrent désormais 19 % des surfaces. Ces variétés sont principalement localisées en Nouvelle Aquitaine (23 % des surfaces régionales) et en Bourgogne-Franche-Comté (22 %).

Les variétés demi-tardives dominent en Nouvelle Aquitaine (39 % des surfaces régionales) et en Auvergne-Rhône-Alpes (26 %). 5 % de la sole est occupée par du maïs biologique qui ne correspond à aucune variété inscrite au catalogue français.

### Évolution des types de maïs biologiques (En pourcentage des surfaces nationales)

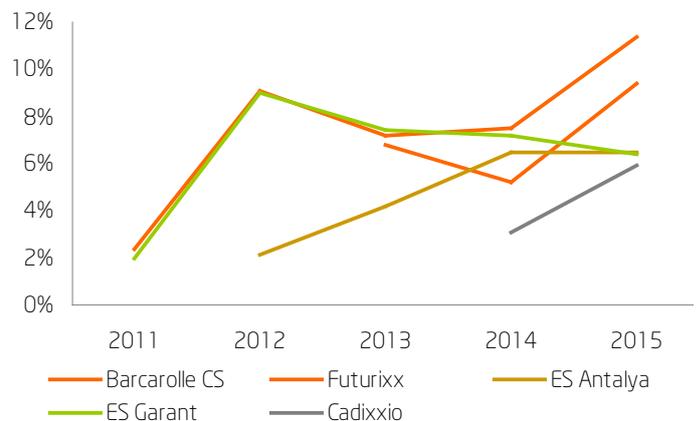


Source : FranceAgriMer - ECS Bio 2015

### Barcarolle CS : 1<sup>ère</sup> variété cultivée

Les dix variétés les plus cultivées sont des variétés souvent relativement récentes. En 2015, les quatre premières variétés couvrent un tiers de la sole nationale. Barcarolle CS arrive en tête et détrône Mas 47P qui prend la dixième position du classement. Futurixx progresse de 4 points et atteint la deuxième place.

### Évolution des cinq premières variétés de maïs biologique (en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer - ECS Bio 2015

**Rappel :** les variétés de maïs sont essentiellement des hybrides et ne peuvent donc être reprises en semences d'autoconsommation. C'est pourquoi, d'une année sur l'autre, il n'y a pas de variété qui s'impose.

## Variétés de maïs bio - Récolte 2015

Variétés	Classe technologique ARVALIS (*)	Avis meunerie (**)	Année d'inscription	Surfaces nationales
Barcarolle CS	demi tardifs	2011	11 %	11 %
Futurixx	précoces	2009	9 %	21 %
ES Antalya	tardifs	2008	6 %	27 %
Garant	demi précoces	2010	6 %	34 %
Cadixxio	tardifs	2010	6 %	39 %
Gerzi CS	tardifs	2010	5 %	44 %
P0725	tardifs	2013	5 %	49 %
LUIGI CS	demi tardifs	2010	4 %	53 %
Baracco	précoces	2011	4 %	57 %
Mas 47P	tardifs	2010	4 %	61 %
<b>Autres variétés</b>			<b>39 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

## Rendement et disponibilité de la semence : premiers critères cités

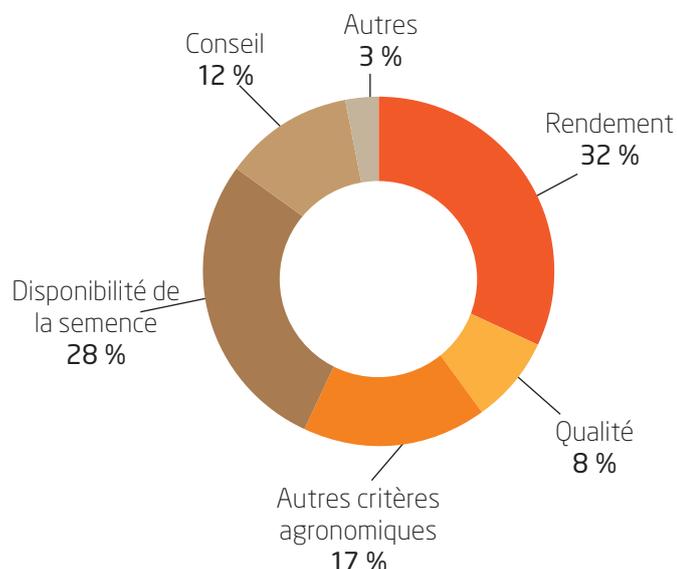
En agriculture biologique, le choix d'une variété de maïs ne porte pas seulement sur la productivité grain ou fourrage mais aussi sur la résistance aux maladies (fusariose principalement). Par ailleurs, pour que la culture démarre rapidement, la vigueur de départ est également primordiale dans le choix des variétés. Cette caractéristique est essentielle pour garantir au maïs une avance végétative sur les adventices.

### Critères de choix des variétés en maïs <sup>(1)</sup>

Le choix des variétés est influencé par les caractéristiques régionales. Aucune variété n'est présente dans plus de huit régions : seulement cinq le sont dans au moins cinq régions.

### Évolution des cinq premières variétés de maïs biologique

(En pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Les critères de choix des variétés sont d'abord le rendement qui garantit une régularité des performances (32 % des critères cités) ainsi que la disponibilité de la semence (28%). Puis viennent les autres critères agronomiques (17 %) et les conseils (12 % des critères cités).

- **Barcarolles CS** est retenue en premier lieu par les agriculteurs interrogés pour sa disponibilité (42 %) puis pour son rendement (35 %). Barcarolles CS est uniquement présente dans trois régions : Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Futurixx**, est tout d'abord sélectionnée par les agriculteurs interrogés pour son potentiel de rendement (50 %). Les critères agronomiques sont cités par 21 % des répondants puis sa disponibilité (13 % des réponses). Cette variété est bien implantée en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **ES Antalya**, est une variété principalement choisie pour son rendement (33 % des critères cités). Les critères agronomiques sont le deuxième critère de choix (26 %). Viennent ensuite les critères relatifs à la disponibilité (21 % des réponses) et les conseils (16 % des critères cités). ES Garant occupe 54 % de la sole en Bourgogne-Franche-Comté.

## ORGES BIOLOGIQUES

Suivant la date des semis on distingue :

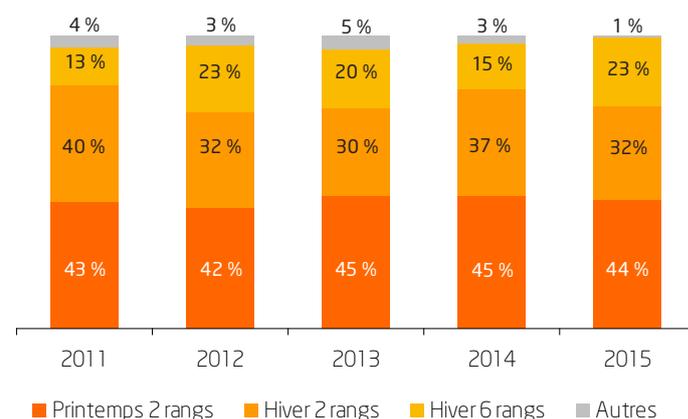
- les orges de printemps, semées au printemps récoltées à l'été ;
- les orges d'hiver, semées en automne, passant l'hiver sous la terre et récoltées juste avant les orges de printemps.

### Prédominance des orges de printemps 2 rangs

Les variétés de printemps 2 rangs occupent 44 % des surfaces nationales. Quatre des dix premières variétés sont des variétés de printemps 2 rangs. Les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté privilégient les orges de printemps 2 rangs avec 22 % des surfaces pour la première et 19 % pour la seconde.

### Évolution des types d'orges biologiques

(en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

Viennent ensuite, les orges d'hiver 2 rangs avec 32 % des surfaces (contre 37 % en 2014), bien représentées en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes.

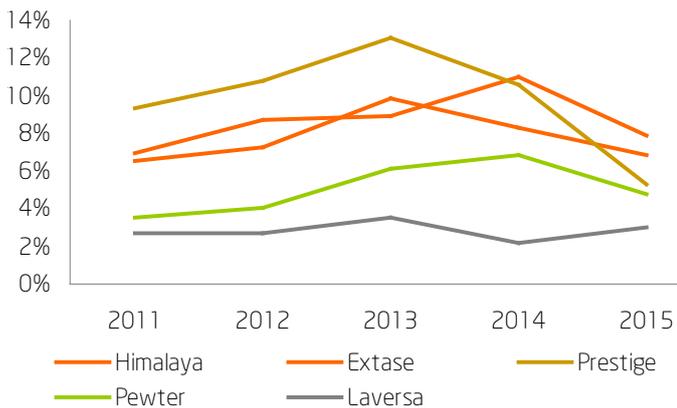
Les escourgeons, orges d'hiver 6 rangs, représentent 23 % des surfaces (15 % en 2014) et sont bien représentées en Occitanie (où elles représentent 21 % de la sole).

Quatre variétés sur les dix premières sont de qualité brassicole, référencées comme préférées ou homologuées par les malteurs/brasseurs. Elles couvrent 23 % des surfaces nationales.

### Himalaya toujours au sommet

Himalaya reste en tête du classement malgré un recul de 2 points par rapport à 2014. Prestige abandonne sa deuxième position au profit d'Extase. Pewter reste stable et représente 7% des semis (comme en 2014).

### Évolution des cinq premières variétés d'orges biologique (en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer - ECS Bio 2015

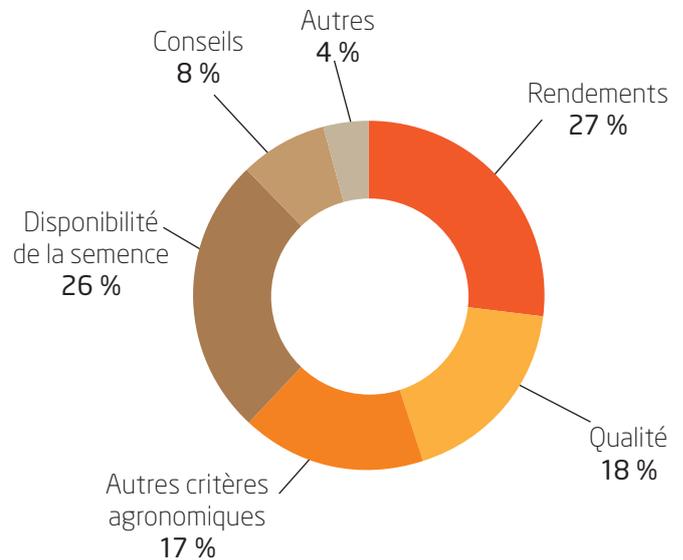
### Variétés d'orges biologiques - Récolte 2015

Variétés	Types	Avis des malteurs et brasseurs	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Himalaya	H 2R		2003	9 %	9 %
Extase	P 2R		2004	8 %	17 %
Prestige	P 2R	homologuée	2001	8 %	25 %
Pewter	P 2R	homologuée	2002	7 %	32 %
Laverda	H 6R		2004	5 %	37 %
Vanessa	H 2R	préférée	1998	5 %	42 %
Tipple	P 2R	homologuée	2006	3 %	45 %
Calypso	H 6R		2013	3 %	48 %
Amistar	H 6R		2013	3 %	50 %
Ramata	H 2R		2004	3 %	53 %
<b>Autres variétés</b>	-	-	-	<b>47 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

### Premier critère de choix : le rendement

#### Critères de choix des variétés en orges (1)



Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Toutes variétés confondues, le premier critère de choix (27 %) est le rendement. Le deuxième critère de choix est la disponibilité de la semence d'orge (26 %), suivi par celui de la qualité (18 %). Viennent ensuite les critères agronomiques et les conseils.

- **Himalaya**, orge d'hiver 2 rangs, adaptée à l'agriculture biologique, est sélectionnée dans 30 % des cas pour son très bon potentiel de rendement et dans 23 % des cas pour sa disponibilité.
- **Extase** est une variété retenue par les répondants tant pour sa disponibilité (33 % des critères cités) que pour son rendement (30 %).
- **Prestige**, variété précoce, est choisie en premier lieu par les agriculteurs enquêtés pour la disponibilité de la semence (26 % des critères cités), puis pour sa qualité (25 % des critères cités) ainsi que pour ses critères agronomiques (13 %).

## TRITICALE BIOLOGIQUE

### Grandval reste en tête

Le triticale constitue un bon débouché. Il est soit autoconsommé sur les exploitations, soit destiné à l'alimentation animale. De plus, il s'impose dans de nombreuses régions par ses qualités de rusticité ainsi que son adaptation à tous les types de sols.

En agriculture biologique, les principales régions de culture du triticale sont les Pays-de-la-Loire, la Bourgogne-Franche-Comté, et le Grand-Est ; ces trois régions représentent près de 45 % des surfaces nationales.

## Variétés de triticale biologique - Récolte 2015

Variétés	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Grandval	2004	19 %	19 %
Vuka	2010	17 %	35 %
Bienvenu	2001	13 %	49 %
Tullus	2011	10 %	59 %
Tribeca	2007	8 %	66 %
Tremplin	2002	7 %	73 %
Doublet	2007	4 %	77 %
Tricanto	2013	3 %	80 %
Triskell	2004	3 %	83 %
Orval	2010	2 %	84 %
<b>Autres variétés</b>		<b>16 %</b>	<b>100 %</b>

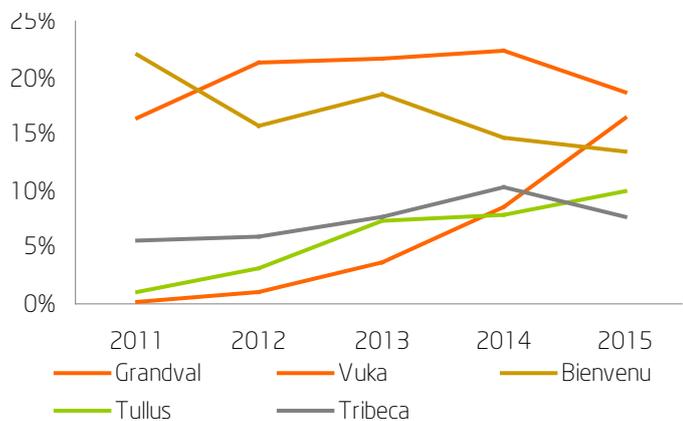
Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

Grandval reste en tête du classement mais son utilisation est en recul (-3 points par rapport à 2014). Bienvenu perd sa seconde place au profit de Vuka qui progresse 8 points et se situe à 17 % de la sole nationale.

## Premiers critères cités : le rendement et la disponibilité de la semence :

### Évolution des cinq premières variétés de triticale biologique

(En pourcentage des surfaces nationales)

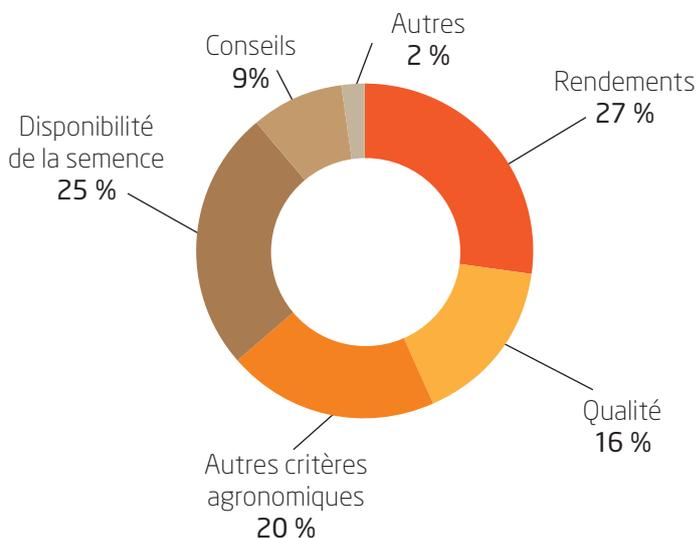


Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

Le critère relatif au rendement ainsi que celui lié à la disponibilité de la semence sont les premiers critères de choix des agriculteurs ayant répondu à l'enquête (27 % pour le premier et 25 % pour le second). Le critère agronomique est le troisième critère (20 %), suivi la qualité (16 %). Viennent ensuite les conseils 9 %.

- **Grandval** est une variété sélectionnée pour son rendement (30 % des critères cités) puis pour ses critères agronomiques (21 % des critères cités). Les critères ensuite cités sont ceux relatifs à la disponibilité de cette semence et à la qualité avec une bonne teneur en protéines (18 % pour chacun des critères cités). Elle aurait une bonne tolérance à la verse ainsi qu'à la germination sur épi.
- **Vuka**, variété d'hiver, est tout d'abord semée pour son rendement (30 %) et ses critères agronomiques (23 % des cri-

## Critères de choix des variétés en triticale <sup>(1)</sup>



Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

tères cités). Cette variété est sélectionnée dans 15 % des cas pour sa qualité.

- **Bienvenu** est une variété tout d'abord choisie pour la disponibilité de la semence (35 % des critères cités). Cette variété très précoce qui convient aux mélanges avec des pois, aurait un potentiel très élevé. Cette variété est également sélectionnée par les agriculteurs interrogés pour son rendement et pour la qualité (21 % pour chacun de ces deux critères). Les critères agronomiques représentent 16% des critères cités par les agriculteurs ayant répondu à l'enquête. Les conseils ainsi que la disponibilité de la semence sont des critères moins déterminants pour les agriculteurs.

## LES OLÉAGINEUX ET LES PROTÉAGINEUX BIOLOGIQUES

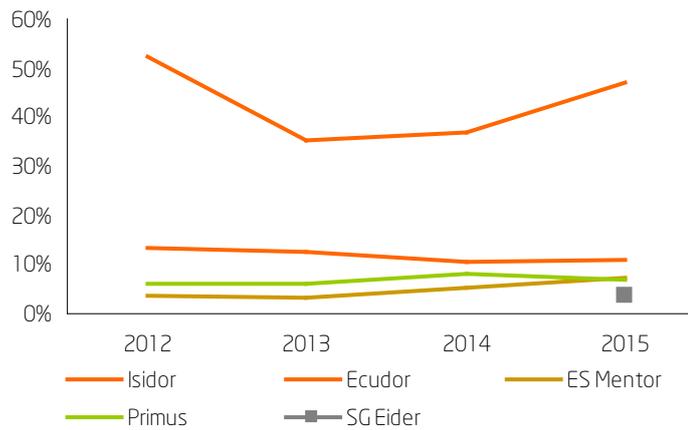
### Soja biologique

Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulée
Isidor	1/2 tardif	2004	47 %	47 %
Ecudor	tardif	2006	11 %	58 %
ES Mentor	précoce	2009	7 %	65 %
Primus	1/2 précoce	2005	7 %	72 %
SG Eider	1/2 tardif	2011	4 %	76 %
Paoki	1/2 précoce	2004	3 %	79 %
OAC Erin	très précoce	2004	2 %	81 %
Luna	1/2 tardif	2011	1 %	83 %
Fukui	1/2 tardif	2002	1 %	84 %
Astafor	1/2 tardif a tardif	2007	1 %	85 %
<b>Autres variétés</b>			<b>15 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

La culture du soja biologique est surtout présente dans le Sud de la France : Nouvelle Aquitaine (27 % des surfaces de notre échantillon), Bourgogne-Franche-Comté (24 %) et Occitanie (13 %). 65 % des variétés semées sont des variétés de printemps. Les trois premières variétés - Isidor, Ecurador, ES Mentor - représentent 65 % des surfaces ensemencées.

### Évolution des cinq premières variétés de soja biologique (en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer/EC Bio 2015

### Tournesol biologique

La culture du tournesol biologique est principalement présente dans le Sud Ouest de la France : Occitanie (38 % des surfaces de notre échantillon), Nouvelle Aquitaine (26 %) et Pays de la Loire (11 %). Les variétés semées sont avant tout précoces (81 %) et demi-tardives (11 %).

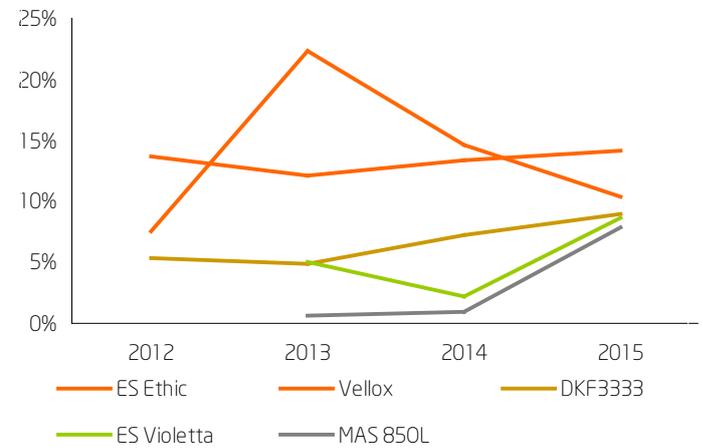
Les cinq premières variétés représentant 50 % des surfaces totales ensemencées (ES Ethic, Vellox, DKF 3333, ES Violetta, MAS 850L).

### Évolution des cinq premières variétés de tournesol biologique (en % des surfaces nationales)

Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
ES Ethic	précoce	2008	14 %	14 %
Vellox	précoce	2008	10 %	25 %
DKF3333	demi tardive	2008	9 %	34 %
ES Violetta	précoce	2011	9 %	42 %
MAS 850L	précoce	2011	8 %	50 %
MAS 83R	précoce	2011	7 %	57 %
Lluna	précoce	2011	6 %	63 %
ES Romantic	précoce	2014	5 %	69 %
Voltage	demi précoce	2011	4 %	73 %
LG 5450 H0	précoce	2005	4 %	77 %
<b>Autres variétés</b>			<b>23 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

### Évolution des cinq premières variétés de tournesol biologique (en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

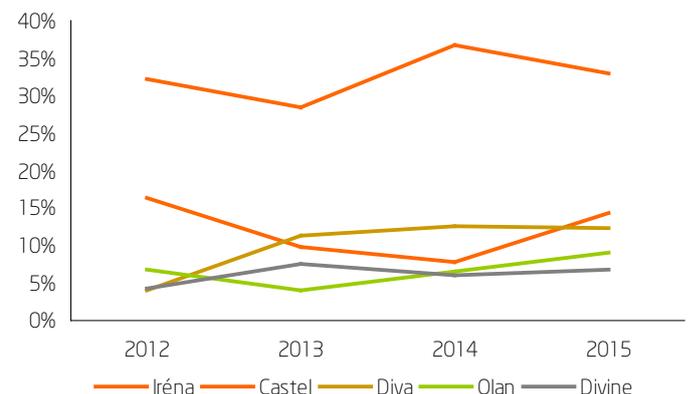
### Féverole biologique

Ce sont surtout des variétés d'hiver qui sont semées (72 %). 60 % des surfaces sont ensemencées avec les trois premières variétés : Irena, Castel et Diva.

Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Iréna	hiver	2002	33 %	33 %
Castel	hiver	1987	14 %	47 %
Divina	hiver	2002	12 %	60 %
Olan	hiver	1991	9 %	69 %
Divine	Printemps	1996	7 %	75 %
Espresso	Printemps	2003	6 %	82 %
Axel	hiver	2014	3 %	85 %
Organdi	hiver	2011	2 %	86 %
Lady	printemps	1999	1 %	88 %
Diver	hiver	2008	1 %	89 %
<b>Autres variétés</b>			<b>23 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

### Évolution des cinq premières variétés de féverole biologique (en % des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

## Pois biologique

Les variétés de printemps représentent 63 % du total des variétés ensemencées.

Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Enduro	hiver	2007	28 %	28 %
Kayanne	printemps	2008	17 %	45 %
Nitouche	printemps	1996	11 %	56 %
Mythic	printemps	2011	7 %	63 %
Isard	hiver	2004	6 %	69 %
Bluemoon	printemps	2007	5 %	74 %
Cracherjack	printemps	2009	4 %	78 %
Livia	printemps	2005	4 %	82 %
Vertige	printemps	2010	3 %	85 %
Dove	hiver	1998	3 %	88 %
<b>Autres variétés</b>			<b>12 %</b>	<b>100 %</b>

Source : FranceAgriMer/ECS Bio 2015

## LES MÉLANGES

### Quel intérêt ?

L'objectif premier est de lutter contre les maladies. De plus pour l'alimentation animale, le fait d'associer une variété riche en protéine doit permettre de rehausser le taux de protéine du mélange. Dans l'enquête 2015, comme l'année passée, le questionnaire sépare les espèces hors mélange et les mélanges.

Sur les 1 299 exploitations retenues dans l'enquête, 546 ont déclaré cultiver des mélanges (42 %), dont 215 qui ne cultivent que des mélanges (16 %). Les surfaces indiquées ci-après sont les surfaces déclarées par les répondants sans redressement ni extrapolation.

Ces mélanges en culture, surtout pratiqués par des éleveurs, répondent mieux à leurs besoins en alimentation animale et permettent de meilleurs rendements dans les zones difficiles.

### Les différents mélanges dans les exploitations ayant répondu à l'enquête

Principaux mélanges	Surface (en ha)	% de surface	Production	Rendement
Mélange de céréales	214	3 %	6 425	30,0
Mélange céréales pois fourragers	3 143	51 %	108 333	34,5
dont				
triticale pois fourragers	1 356	22 %	48 152	35,5
triticale orge pois fourragers	262	4 %	8 058	30,8
orge pois fourragers	191	3 %	4 537	23,7
triticale orge blé tendre pois fourragers	85	1 %	2 287	27,0
blé tendre pois fourragers	39	1 %	1 420	36,5
Mélange céréales protéagineux pois fourragers	1 785	29 %	65 203	36,5
dont				
mélange triticale protéagineux pois fourragers	279	4 %	11 648	36,5
mélange triticale blé tendre protéagineux pois fourragers	142	2 %	5 214	27,0
mélange triticale orge protéagineux pois fourragers	404	7 %	15 859	36,5
Mélange triticale protéagineux pois fourragers	280	5 %	10 285	36,7
Mélange triticale blé tendre protéagineux pois fourragers	674	11 %	23 350	34,7
Mélange triticale orge protéagineux pois fourragers	110	2 %	2 534	23,0
<b>Total</b>	<b>6 206</b>	<b>100%</b>	<b>216 132</b>	<b>34,8</b>

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2015

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE :

L'enquête porte sur les variétés cultivées ainsi que sur les critères de choix pour le blé tendre, le maïs, l'orge, le triticale, le soja, le tournesol, la féverole et le pois en agriculture biologique (y compris deuxième année de conversion) et également sur les rendements réalisés pour la récolte 2015.

L'enquête a été menée par voie postale au cours du mois de décembre 2015 auprès de 7 049 producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2014. Le nombre de réponses utiles est de 1 299 (18,4 %).

Les rendements nationaux ont été calculés en extrapolant les rendements de l'enquête en fonction de la surface de l'espèce dans la région, à partir du fichier PAC 2015, en tenant compte de la classe de taille et du type de culture des exploitations (grandes cultures, polyculture élevage ou élevage).

La répartition variétale nationale est calculée sur l'ensemble du champ géographique de l'enquête. Le groupe des répondants a une structure différente de celle de l'ensemble de la population présente dans la base PAC 2015, que ce soit en termes de taille ou de type de culture des exploitations (grandes cultures, polyculture élevage ou élevage). Un redressement a donc été opéré selon ces deux critères, au niveau de chaque région, pour le calcul des répartitions variétales.

Tous les ensemencements sont pris en compte quelle que soit l'origine des semences utilisées.

Des variétés non inscrites au catalogue français sont également utilisées.

Il convient de ne pas perdre de vue, à la lecture des chiffres présentés dans cette publication, qu'ils sont issus d'un sondage et de les considérer avec toute la prudence requise en la matière.





Accompagner  
les filières  
**80ans**  
FranceAgriMer

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)